

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Sept le 22 Mai à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillaume, F. Téroute, F. Hervé, AM Goujon, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM. Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, MF Guillemot, Z. Dano, MC Couf, MM Prévost, O. Huguet, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, C. Pecchia, V. Robin Cornaud.

Absents excusés :

S. Caroff qui a donné procuration à AM Goujon

C. Jourdain « « M. Foidart

J. Grévès « « JJ. Marteil

P. Le Dro « « C. Pecchia

Aline Boudios

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 16 Mai 2017

Date de l'affichage : 16 Mai 2017

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

2017-72 : Filière technique - Modification du tableau des effectifs : création et suppression de postes

Rapporteur : F. Ballester

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est proposé les créations et suppressions de postes comme suit :

Création

Titulaire

Nombre de postes concernés	Poste créé	Motif	Observation
1	Adjoint technique à temps non complet 24h47 / 35h00	Augmentation durée hebdomadaire de service	Récupère les heures de ménage de la médiathèque et l'entretien des toilettes publiques de Guidel-Plages qu'effectuait un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite au 01/01/2017
1	Adjoint technique à temps non complet 8h10 / 35h00	Augmentation durée hebdomadaire de service	Récupère les heures de ménage de la mairie en remplacement de l'agent titulaire durant ses congés

Suppression

Titulaires

Nombre de postes concernés	Poste supprimé	Motif	Observation
1	Agent de maîtrise à temps complet	Départ à la retraite au 01/01/2017	Les missions de l'agent sont réparties sur deux agents titulaires et un agent non titulaire
1	Adjoint technique à temps non complet 10h21 / 35h00	Modification durée hebdomadaire de service	
1	Adjoint technique à temps non complet 4h44 / 35h00	Modification durée hebdomadaire de service	

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des finances, du personnel communal et des affaires économiques du 12 mai 2017

Vu l'avis du comité technique en date du 11 mai 2017

➤ **DECIDE** de modifier à compter du 1er juin 2017 le tableau des effectifs de la manière suivante :

- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 24h47/35 heures
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 8h10/35 heures
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet 35 heures
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à 10h21/35 heures
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à 4h44/35 heures

Adopté à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, LE 23 MAI 2017
LE MAIRE,
JOEL DANIEL

